

Tous à poil !

Le vendredi 7 mars 2014, SUD Culture Solidaires, constatant le défaut d'information dont l'administration fait preuve à l'égard des agents **en contrat emploi d'avenir**, a interpellé par mail le service intérieur. Il s'agit cette fois-ci du droit à la **carte pressing** attribuée à chaque agent pour couvrir les frais d'entretien de sa tenue de travail. Ces contractuel-les ne sont majoritairement pas informé-es de ce droit et, pour celles et ceux qui ont eu l'information, ils/elles ont appris qu'ils devaient expressément en faire la demande au magasin d'habillement. Sachant que pour tous les autres agents cette carte est établie automatiquement, SUD ne comprend pas cette différence de traitement et a donc demandé à l'administration de remédier à cette situation.

Voici une partie de la réponse qui nous a été donnée:

« Lors de la remise d'une tenue aux personnels, il est demandé à l'agent s'il souhaite bénéficier d'une carte de pressing (en effet, des personnels ne souhaitent pas disposer de cartes) : nous avons chaque année de nombreuses cartes non utilisées en gestion, ce qui alourdit les bases et la gestion courante. S'agissant des personnels en contrat d'avenir et d'insertion, je vous confirme qu'effectivement ces personnels peuvent y prétendre et qu'ils sont sollicités lors de la prise de mesure pour savoir s'ils souhaitent en disposer : le traitement est identique à celui des personnels titulaires.

[...]

J'ai demandé que désormais, tout agent titulaire et CAE disposent même s'il bénéficie d'une tenue provisoire en prêt (qu'il doit faire nettoyer) d'une carte de pressing sans attendre la livraison de sa tenue complète.[...] »

SUD se réjouit de cette prompte réponse et en remercie le service intérieur. Son contenu n'est toutefois pas totalement satisfaisant.

Il semblerait que la proposition de disposer d'une carte pressing n'ait pas été systématique lors des prises de mesures. Et c'est un euphémisme, puisque aucun-e des CEA arrivé-es en décembre 2013, et interrogé-es par SUD, ne semble avoir reçu cette proposition. Des agents présent-es depuis le début de cette même année n'ont pas plus été informé-es de ce droit.

Par ailleurs, le budget attribué à cette carte pressing devrait être utilisé à cet effet et non transféré sur une autre ligne, soit disant, faute de demandeur. Il semblerait en effet que certains agents ne souhaitent pas disposer de carte pressing. Curieux... **Combien d'agents ne s'approprient-ils pas ce droit ? Celui-ci serait-il inadapté à certaines situations ?**

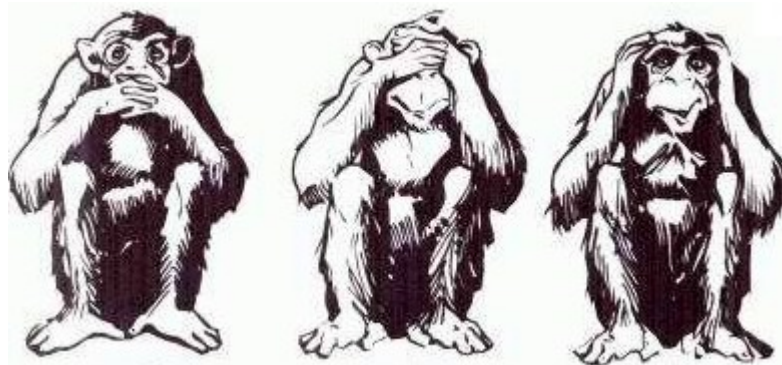
Rappelons à nouveau que l'employeur a obligation de prendre en charge l'entretien des tenues de service, ce qui n'est bien sûr pas le cas actuellement. Essayez donc de faire nettoyer vos pantalons / jupes, vestes et chemises pendant 3 mois avec la somme créditée sur la carte ! C'est mission impossible. Tout au plus pourrez-vous entretenir vos vestes et pantalons ou jupes.

Enfin, le service intérieur a l'air de trouver normal qu'une carte de pressing ne soit pas fournie tant que les prises de mesures ne sont pas faites ! Étonnant ! L'agent attend-il/elle sa tenue de service pour travailler ? Non. Tient-il/elle son poste nu-e ? Non. Ouf, le nécessaire a été fait pour remédier au problème.

SUD Culture Solidaires revendique que les agents en contrat emploi d'avenir aient les mêmes droits que les autres agents et qu'à leur arrivée ils/elles soient réellement informé-es de tous ces droits.

Concernant l'habillement, SUD demande que la dotation soit revue à la hausse, que l'entretien de l'ensemble des effets soit pris en charge par le musée par la mise en place d'une organisation locale de l'entretien des tenues de travail... mais avant d'en arriver là, au moins que le nombre de points sur la carte pressing soit suffisant pour faire nettoyer / laver tous les vêtements portés pendant le service.

Espérons par ailleurs que la direction, qui fait la sourde oreille quand la 2^{ème} organisation syndicale du Louvre lui pose des questions, répondra enfin à ces revendications, comme à ses demandes de rendez-vous et autres sollicitations... Dans le cas contraire, le conseiller social du ministère de la Culture, lui, saura-t-il être plus convaincant face à notre administration ?



Le 21 mars 2014